

BORDEREAU DE RETOUR / FORMULAIRE DE RETRACTATION

A joindre impérativement au colis en cas de retour

Nom et prénom du client :

Adresse du client :

Numéro de commande : 3000 -

Date de la commande :

Date de réception de la commande :

Produits concernés par le retour :

Le Produit retourné doit l'être intact dans son emballage d'origine et ne doit pas avoir été porté, utilisé, lavé et/ou confié à un prestataire de nettoyage, retouché ou endommagé.

Désignation et référence du produit	Quantité retournée	Montant TTC en €	Motif N°*
Total			

* Motif du retour – merci de reporter le chiffre correspondant dans le tableau ci-dessous

ERREUR	DECEPTION	PROBLEME DE TAILLE	DEFAUT
1 – je me suis trompé dans ma commande 2 – l'article reçu ne correspond pas à celui de ma commande 3 - ma commande est incomplète	4 – le produit ne me convient pas 5- la matière ne me convient pas 6 – le produit me déçoit par rapport aux photos du site internet	7 – le produit est trop grand 8 – le produit est trop petit	9 – le produit présente un défaut de fabrication 10 – le produit est arrivé abîmé ou cassé

Je m'engage à retourner le(s) produit(s) mentionné(s) ci-dessus dans leur emballage d'origine, accompagné(s) du bordereau de retour soigneusement rempli, sous 16 jours :

- Soit par voie postale, à mes propres frais, à l'adresse suivante :
 FREMAUX DELORME - Service retour WEB
 Quai n°4
 34 rue d'Ecosse
 F - 59116 Houplines
- Soit en le déposant (gratuitement) dans l'une des boutiques Yves Delorme proposant ce service¹, avec la facture.

Le :

Signature du client :

Art. L221-24 Code Consommation : Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

¹ Liste des boutiques proposant ce service disponible sur les CGV du site ou appeler le Service Relation Client.